

**Académie Delphinale
Musée Dauphinois
30 rue Maurice-Gignoux
38031 Grenoble cedex 1.**



Grenoble, le 15 mars 2021

academiedelphinale@gmail.com

<http://www.academiedelphinale.com>

Objet : groupe de prospective

1. Point d'étape du groupe de prospective

Le « Groupe Prospective » de l'Académie Delphinale a réuni à quatre reprises, entre septembre 2020 et janvier 2021, une quinzaine de membres titulaires de l'Académie.

Il a inscrit ses travaux dans la droite ligne de ceux du « Groupe Projet », dont le Rapport a été approuvé, à l'unanimité, en mai 2019.

1/ Un premier constat s'impose : nombre des préconisations avancées par le Groupe Projet ont été mises en œuvre par les instances de l'Académie, sous l'impulsion de son Président et de son Vice-Président :

- Nouvelle formule du bulletin, devenu annuel, nouvelle présentation et publication-diffusion, par un éditeur reconnu : les PUG.
- Édition d'une lettre électronique d'information mensuelle.
- Efforts entrepris pour attirer de nouveaux membres.
- Développement des partenariats avec des associations culturelles, comme, par exemple, l'UIAD (accueil de réunions mais surtout organisation des conférences en visioconférences et ouverture des conférences aux adhérents de l'UIAD, etc...).
- Renforcement des relations avec les collectivités locales et établissement de relations suivies avec l'Université.
- Déménagement du siège de l'Académie au Musée Dauphinois.
- Etc, etc...

Le Groupe Projet avait souhaité que ses travaux et son rapport constituent une « feuille de route » pour la nouvelle présidence. Il constate que celle-ci s'en est effectivement emparée.

2/ Le Groupe Prospective a dès lors cherché à approfondir un certain nombre de pistes pour

permettre à l'Académie Delphinale d'être pleinement reconnue et de construire un projet à la hauteur de son passé et de ses ambitions nouvelles.

Dans ces conditions, la question de l'attractivité de notre compagnie a été au centre des travaux du Groupe Prospective, comme elle avait été au cœur des réflexions du Groupe Projet.

2/1 Sur le recrutement

2-1 Recrutement et place des associés

. Le recrutement de nouveaux associés demeure une priorité, sachant que c'est l'intérêt de ses travaux de l'Académie qui donnera envie d'y adhérer.

Hors ce préalable, rien n'est concevable.

. Le recrutement des associés doit être l'affaire de tous les membres de l'Académie : on peut expérimenter la formule du 1+1 ou du 1+2, où il reviendrait à chaque membre de l'Académie de convaincre une ou deux personnes de la rejoindre. Ce n'est pas qu'une question quantitative, il convient d'être attentif à la diversité des origines, culturelles professionnelles, associatives, etc..., des futurs associés.

. Tous les futurs associés n'envisagent pas de devenir titulaires et il faut veiller à ce que cette perspective ne les dissuade de rejoindre l'Académie.

. Il ne suffit pas de faire venir de nouveaux associés, il faut savoir aussi les accueillir, en leur donnant, par exemple, et tout simplement, ainsi qu'à leurs parrains, l'occasion de se présenter, lors de leur première participation aux travaux de l'Académie.

. Faire jouer aux parrains un rôle d'accompagnement des associés, pour leur faire connaître l'Académie et le rôle qui peut être le leur.

. Solliciter les associés dans l'organisation de la Compagnie, notamment à raison de leur passé professionnel, de leurs engagements associatifs, en leur permettant, en fonction de leurs intérêts propres, de leurs réseaux, de développer des initiatives personnelles : visites, voyages, audition de personnalités, informations sur des événements auxquels ils participent, etc...

. Il importe de chercher à fidéliser les associés en leur donnant des raisons de rester dans notre compagnie, après leur avoir donné des raisons de la rejoindre.

. L'Académie Delphinale est une association qui relève de la loi de 1901. Les membres associés sont des adhérents, qui acquittent une cotisation. À ce double titre il serait normal de les faire participer aux décisions d'orientation de l'AD, par leur présence au moins à l'Assemblée Générale Annuelle qui connaît du rapport moral et du rapport financier.

(Une modification des statuts serait nécessaire, si cette proposition est adoptée).

2-2 Recrutement et place des titulaires

. Un certain nombre des dispositions concernant les associés leur sont applicables (Rôle des parrains, encouragement à prendre des responsabilités et des initiatives, etc...)

. De surcroît, le groupe s'est posé à nouveau la question de l'accélération du processus d'accès à un fauteuil d'académicien.

L'augmentation du nombre des séances plénières, la diversification des formules (colloques, conférences, recours à la visioconférence...), peuvent être autant d'occasions de désengorger le calendrier des communications. La règle selon laquelle ne seraient prises en considération que les seules présentations présentées « en séances académiques » doit valoir pour les communications effectuées au cours des colloques organisés par l'Académie, les 'visioconférences' notamment.

. Les membres de l'Institut de France, ceux appartenant aux Académies de Médecine et de Pharmacie, doivent trouver une place à la hauteur de leurs compétences et de leur réputation dans l'Académie.

Ne devrait-on pas considérer qu'ils sont membres de droit de l'Académie, sans avoir eu au préalable le statut de membre associé ?

(modification des statuts nécessaire)

3/ Sur les partenariats :

3-1 Les partenariats territoriaux

. Une modification des statuts pourrait envisager de porter à trois le nombre de Vice-présidents, un pour chacun des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Chacun des VP aurait à la fois la mission de représenter son département dans l'exécutif de l'Académie et de faire vivre l'Académie dans les Hautes-Alpes et dans la Drôme, où elle est encore trop peu présente.

Au-delà de séances de l'AD, déconcentrées sur ces départements, les VP pourraient organiser des synergies entre les associations et sociétés et associations locales, les relayer auprès de l'AD, laquelle valoriserait, à son échelle, les potentiels des départements autres que celui de l'Isère. La vocation delphinale de notre compagnie ne pourrait que s'en trouver renforcée.

. Une présence sur le territoire de l'Isère dans son ensemble, sur le modèle des antennes de l'UIAD, de l'AD pourrait mieux faire connaître l'Académie, lui permettre de recruter de nouveaux membres et là encore, de développer des relations nouvelles avec le tissu local.

Le Groupe de Prospective insiste pour qu'une démarche qui se développerait en ce sens, place l'AD dans une position d'écoute des territoires, permettant la remontée des apports locaux des acteurs de terrain.

3-2 Les partenariats institutionnels et associatifs.

Le Groupe de Prospective fait sien le recensement de la diversité des partenariats que l'AD est susceptible, voire devrait, nouer.

Il s'agit désormais de donner tout son sens au concept d'écosystème que notre VP, Alain Franco, propose de transposer, notamment mais pas seulement, dans les domaines culturel, patrimonial, historique, économique... en rappelant « qu'un écosystème fonctionne si tous les acteurs gagnent à collaborer », (A. Franco, Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale n°10, décembre 2020).

Tout le problème ici est celui de la capacité de l'AD, compte tenu de l'état de ses forces, sinon à fédérer, du moins à trouver sa juste place dans ces écosystèmes.

Elle peut lui revenir, notamment dans le domaine du patrimoine, où selon notre confrère Jean Guibal, elle doit assumer son identité de « société savante, produisant du savoir, mais pas engagée

dans les débats sur la conservation et la destruction des biens patrimoniaux », rôle qui relève des nombreuses associations et sociétés très actives sur l'ensemble du territoire du Dauphiné (Cf. note jointe de Jean Guibal).

4/ Sur le Projet :

. La célébration des 250 ans, en 2022, de l'Académie Delphinale peut constituer une formidable opportunité pour notre Compagnie de trouver une place éminente au cœur de l'écosystème patrimonial, entendu au sens large.

Les 250 ans de l'Académie Delphinale méritent d'être célébrés avec tout l'éclat que mérite une institution au passé vénérable, ne serait-ce qu'à considérer les noms, souvent prestigieux, des personnalités ayant appartenu à notre Compagnie.

Mais l'événement ne saurait se réduire à un anniversaire, il doit être l'occasion, sinon d'une refondation, au moins d'une adaptation de l'Académie au monde d'aujourd'hui.

La forte organisation que va nécessiter une telle célébration doit permettre aussi d'expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement pour le futur de l'Académie, laquelle va se trouver contrainte d'adapter ses méthodes, - notamment recours à la visioconférence -, ses rythmes de réunion, ses instances, sa communication et sa recherche de financements... Autant de transformations susceptibles d'engager l'AD sur la voie de mutations durables.

. Un consensus s'est formé au sein du Groupe de Prospective pour que le patrimoine dauphinois, entendu au sens large, constitue « le fil rouge » des 250 ans.

L'idée d'un anniversaire se célébrant sur une année, à travers une diversité de manifestations semble acquise.

Une résonance plus forte de l'événement tiendra aux partenariats qui pourront être noués, par exemple, avec les Académies, souvent très vivantes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire des régions transalpines.

D'ores et déjà, les associations Stendhal de Grenoble et de Paris, qui comptent célébrer, en 2022, les 60 ans de leur fondation, font offre d'organiser des manifestations communes avec l'AD.

. La mise en place d'un Comité d'Organisation des 250 ans s'avère indispensable. La question de sa composition et de son rôle a commencé à être évoquée.

Sous l'autorité du Président et du Vice-président, il pourrait être composé des membres du Bureau élargi, à des membres du Comité de Lecture, aux responsables de la Cellule de Communication (à créer), du Comité Patrimoine, du Comité du Prix de l'Académie, au Groupe du « Livre des 250 ans », du Groupe Prospective...

Bernard Pouyet

2. L'Académie delphinale et le patrimoine

Quelques réflexions à partager :

- Plusieurs de nos confrères, notamment dans les discussions au sein du comité dit « de prospective » qu'anime Bernard Pouyet, se sont interrogés sur l'image (le domaine, la discipline) qui représente le mieux notre institution ; ou celle que nous devrions lui donner pour qu'elle soit mieux reconnue. Certains pensent que c'est le patrimoine, dans sa définition la plus large. Et évidemment l'histoire.
- Dans le dernier bulletin de l'AD, notre vice-président, Alain Franco, pose des questions de fond sur l'identité de notre institution et se demande de quel écosystème elle devrait relever.
- Notre président, Gilles-Marie Moreau, a entamé des démarches avec l'association Patrimoine et développement du grand Grenoble (que préside Claude Ferradou) et avec notre consœur Martine Jullian auprès de la municipalité de Grenoble pour tenter de la mobiliser en faveur du patrimoine.
- Sans doute est-il difficile d'affirmer que l'AD est une « association patrimoniale », ou qu'elle est fondamentalement liée à l'histoire et au patrimoine, alors même que ses principes fondateurs en font le lieu de la rencontre entre toutes les disciplines scientifiques ! (A-t-on mesuré la part que prend l'histoire dans les publications de l'AD depuis les origines ?)
- Notre Académie est mieux définie par la formule « société savante ».

La gestion du patrimoine

Depuis les années 1980 et avec l'engouement des Français pour le patrimoine, nombre d'acteurs se sont manifestés pour intervenir dans ce domaine.

Les Pouvoirs publics :

- L'État d'abord, le plus ancien intervenant (depuis la Révolution, l'abbé Grégoire, puis Mérimée, etc. Et surtout la loi de 1913). Il fait tout, régit tout, mais n'a pas toujours les moyens de ses ambitions. Représenté par la Conservation régionale des Monuments historiques à l'échelle régionale (la Drac) et par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (ex architecte des bâtiments de France).
- La région : pas de politique patrimoniale ; depuis 2005 elle a reçu la mission (et les services) de réaliser l'inventaire du patrimoine.
- Le département : situation très variable en France. Mais le Département de l'Isère est l'un des chefs de file de la définition et de la prise en charge d'une politique patrimoniale. Douze musées départementaux, des services à large compétence (archéologie, inventaire, patrimoine bâti, etc.) ; des choix politiques clairs (construction des archives ; patrimoine rural ; création d'un label « patrimoine en Isère » ; etc.) La Drôme aussi est dotée d'une conservation du patrimoine ; les Hautes-Alpes sont moins équipées (un musée départemental, à Gap ; et les archives).
- Les ECPI : les communes sont rarement volontaires pour confier la gestion du patrimoine à leur ECPI. C'est pourtant le cas en Grésivaudan, dans le Trièves, dans le Voironnais, etc.
- Les communes : elles n'ont aucune compétence réglementaire en matière de patrimoine. Mais toutes sont confrontées à la gestion du patrimoine, ne serait-ce qu'à travers les églises paroissiales qui sont leur propriété. Elles sont néanmoins concernées par les labels et les conventions passées avec l'Etat (exemple à Grenoble : label « Ville d'art et d'histoire », « site patrimonial remarquable », « architecture contemporaine remarquable »...

Autres partenaires

- Les propriétaires : la moitié des monuments historiques protégés en France appartiennent à des propriétaires privés.

- La Fondation du Patrimoine : conduite en Isère par notre confrère Alain Robert, elle a pris une importance considérable. Elle trouve ses revenus dans les dons de particuliers ou d'entreprises, mais aussi des collectivités territoriales (départements et région, le plus souvent). Elle a la capacité de délivrer un label qui permet aux propriétaires de monuments de bénéficier de déductions fiscales ; elle met en œuvre des plans de financement participatif (recueil de dons pour un édifice particulier) ; enfin l'Etat lui concède chaque année une part des recettes du loto du patrimoine (en lien avec la mission Stéphane Bern).

Les associations

C'est un Grenoblois, Guy Saez, qui a conduit une remarquable étude sur les associations patrimoniales, en 2002. Montrant que le patrimoine était vraiment une « passion française » et qu'il était l'objet des investissements les plus divers, tant politiques que culturels, notamment par le jeu social que permet le mouvement associatif.

Au début des années 2000, l'Isère comptait environ 180 associations patrimoniales. Ce qui a conduit le Département à les inviter à se structurer : elles ont retenu un mode fédératif en créant la FAPI.

Quelques types d'associations patrimoniales (désolé, les exemples retenus sont tous isérois !)

- Sauvegarde d'un site (ex : chapelle de Nivolas-Vermelle)
- Sauvegarde et organisation de travaux sur un site (ex : tour d'Arces à Saint-Ismier)
- Recherche archéologique, gestion d'un site monument ou musée (ex Amis de Bressieux)
- Soutien d'un musée, organisation des bénévoles (ex : Amis du Musée de la chimie du Chlore)
- Soutien d'un propriétaire privé dans la gestion d'un monument (ex : Amis du prieuré de Chirens ; Amis du château de Vallin)
- Organisation de propriétaires de patrimoine à l'échelle nationale (ex : Vieilles maisons françaises ; la Demeure historique)
- Collecte de fonds pour une opération particulière (ex : Ass pour la restauration des cartes de Chartreuse)
- Actions de recherche historique et publication (ex : Amis de l'histoire du pays vizillois ; Ass rivoise des amis de l'histoire)
- Actions sur un territoire (le plus souvent communal) : (ex : Chuzelles, histoire et patrimoine ; Culture et patrimoine de Corenc)
- Spécialisées sur un type de patrimoine et gestionnaires d'une collection : (ex : Ass pour un conservatoire de l'informatique et de la télématique ; Standard 216, Histo-bus grenoblois)
- Spécialisées sur un type de patrimoine pour favoriser sa reconnaissance et son étude (ex : Ass pour le patrimoine et l'histoire de l'industrie en Dauphiné)
- Conduite de recherches archéologiques préhistoriques (ex Ass de valorisation et diffusion de la préhistoire alpine)

Quelle place pour l'Académie delphinale ?

- L'AD s'est rarement impliquée dans le passé par des actions en faveur du patrimoine (à vérifier toutefois) ; à l'exception de la remise du prix de l'Académie, chaque année depuis 1998 et toujours donné à un(e) acteur(trice) du patrimoine ?
- Elle est considérée dans le milieu patrimonial comme une société savante, produisant du savoir mais pas engagée dans les débats sur la conservation ou la destruction des biens patrimoniaux. Quand il y a eu des débats publics sur ces questions, par exemple pour la dépose de la façade en ciment moulé de la cathédrale de Grenoble, Robert Bornecque a été sollicité (au titre de président du Comité de sauvegarde) mais pas l'AD.
- Il n'est pas souhaitable que l'AD devienne une association patrimoniale de plus ; pas même en lui fixant un objectif généraliste (tout le patrimoine).

En revanche :

- Pourrait-elle être un lieu de réflexion, à l'échelle de l'ancienne province du Dauphiné, sur les politiques patrimoniales ? C'est-à-dire développer une vision synthétique du paysage patrimonial de ce territoire et mesurer ce qui est fait, ce qui reste à faire, les incohérences de certains choix, les oublis. Pourrait-elle ainsi devenir un espace de réflexion au service des associations patrimoniales mais aussi des Pouvoirs publics (départements, ECPI, communes, etc.) ? Elle se donnerait pour mission d'organiser chaque année une rencontre sur un thème patrimonial (par ex. le patrimoine fortifié, le patrimoine militaire, le patrimoine sportif, le patrimoine religieux et son devenir, etc.) et en tirer des recommandations ?
- N'est-il pas le moment de se rapprocher des autres sociétés savantes présentes sur le territoire dauphinois :
 - La Société d'études des Hautes-Alpes
 - La Société des Amis de Vienne
 - La Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme (en une sorte de conférence des académies du Dauphiné) ;

Et de leur proposer de co-animer cette réflexion très large sur les politiques patrimoniales ?

Quelle doit être l'attitude de l'AD dans les innombrables conflits locaux qui ont pour objet (et souvent pour prétexte) le patrimoine ? L'exemple de Grenoble et de la démarche en préparation pourrait être un cas d'espèce particulièrement intéressant...

Jean Guibal
10 janvier 2021.